

“40. Generatim dici potest, praefatas foeminarum communitates, eodem modo, quoad bonorum suorum administrationem, ab Ordinario dependere, ac conventus monialium stricte dictarum, et ab ordinaria Episcopi jurisdictione non exemptarum, de quibus actum est superiori paragrapho.” (D. Bouix, *ibid.* page 320.)

L'autorité religieuse ayant cru pouvoir tenir une conduite différente, sans empiéter sur les droits d'autrui, nous attendons que cette question soit définitivement réglée par l'autorité compétente.

Ouverture des Cours à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

L'ouverture des cours de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a eu lieu le 1 Octobre à trois heures de l'après-midi, au milieu d'un grand concours de citoyens très-éminents.

La séance fut tenue dans la salle principale de la bâtisse.

Le Dr. Trudel, président de la Faculté, après avoir souhaité la bienvenue aux élèves, présenta M. le Dr. G. O. Beaudry, qui fit le discours d'ouverture, que nous publions ailleurs.

M. le Dr. Hingston, chargé par l'Ecole d'adresser la parole en anglais à MM. les Etudiants, le fit en termes heureux.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un aperçu de ce discours.

DR. HINGSTON.

Messieurs,

Au nombre des connaissances qui vous sont nécessaires pour devenir des médecins expérimentés, vous ne devez pas négliger les grands avantages des études cliniques. Cette Ecole a ceci de particulier et de profitable, c'est que vous